

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0261**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Déclassement et cession à la société Promoval ou tout autre société se substituant à elle d'une partie du domaine public communautaire située 8, rue de Margnolles

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0261**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Déclassement et cession à la société Promoval ou tout autre société se substituant à elle d'une partie du domaine public communautaire située 8, rue de Margnolles**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Les Hospices civils de Lyon ont, en concertation avec la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Caluire et Cuire, engagé un appel à candidature pour la cession du site dit "Centre Livet" situé 8, rue de Margnolles à Caluire et Cuire.

A l'issue de cette consultation, la Ville de Caluire et Cuire et les Hospices civils de Lyon (HCL) ont retenu le Groupe Promoval.

Dans le cadre de la préparation du dossier de permis de construire, un plan de délimitation fait apparaître qu'une bande de terrain d'environ 1,50 mètre de large sur 15 mètres de long située dans l'angle Nord-Ouest du tènement serait la propriété de la Communauté urbaine.

Or, ce délaissé de terrain est situé depuis le XIX^e siècle à l'intérieur du mur de clôture de l'enceinte hospitalière et est actuellement à usage d'espaces verts. Son transfert à la Communauté urbaine résulte des échanges liés à l'opération de la montée de la Boucle réalisée par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans les années 1980.

Il est donc nécessaire de régulariser cette situation par la cession de cette bande de terrain non cadastrée, d'une superficie de 26 mètres carrés environ, non pas au profit des HCL, mais de la société Promoval, cette dernière ayant vocation à devenir propriétaire du site dans le courant de l'année 2014.

Cette emprise d'une surface de 26 mètres carrés environ, située 8, rue de Margnolles, à l'angle de la montée de la Boucle à Caluire et Cuire, fait aujourd'hui partie du domaine public de voirie communautaire.

Préalablement, à son acquisition par la société Promoval, il convient de procéder à son déclassement.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de 4 réseaux sous ou à proximité immédiate des emprises à déclasser (Electricité réseau distribution France (ERDF), gaz réseau distribution France (GRDF), Orange et COLT). Leur dévoiement éventuel serait à la charge exclusive de la société Promoval.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait ce bien à la société Promoval ou toute autre société se substituant à elle, au prix de 6 500 €, libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 avril 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire située 8, rue de Margnolles, à l'angle de la montée de la Boucle à Caluire et Cuire, pour une surface de 26 mètres carrés environ.

2° - Approuve la cession, à la société Promoval ou toute autre société se substituant à elle, d'une partie du domaine public d'environ 26 mètres carrés, pour un montant de 6 500 €, située 8, rue de Margnolles à Caluire et Cuire, à l'angle de la montée de la Boucle, dans le cadre de l'opération de réhabilitation du "Centre Livet".

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012 pour un montant de 1 000 000 € en dépenses et 628 600 € en recettes.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 6 500 € en recettes - compte 775 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 6 500 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.